



Ressources techniques de la CIPV

Manuel de gestion des relations avec les parties prenantes

Pourquoi les relations des ONPV avec les parties prenantes sont-elles fondamentales ?

L'action des ONPV (Organisations nationales de la protection des végétaux) se répercute sur les négociants, les producteurs, la société civile, les consommateurs, des organes gouvernementaux divers et le grand public. Tous ces groupes peuvent éventuellement représenter des parties prenantes pertinentes, selon le travail et la structure des ONPV. C'est pourquoi le fait de nouer et d'entretenir des relations solides et appropriées avec des parties prenantes constitue un aspect décisif de la réussite de l'action des ONPV.

Des ONPV performantes sont mieux armées pour protéger les ressources végétales : les rendements des cultures sont optimisés, la sécurité alimentaire renforcée, le développement commercial et économique consolidé et la biodiversité davantage protégée.

Que couvre le manuel ?

Ce manuel décrit les différentes approches disponibles pour interagir avec des parties prenantes, et présente les options dont disposent les ONPV pour contracter et entretenir ces relations particulièrement importantes. Cela inclut la façon dont les producteurs, universitaires et négociants peuvent fournir des informations et des ressources utiles. Ce manuel évoque aussi à quel point il est important que les ONPV maintiennent leur rôle décisionnel et leur responsabilité lorsqu'elles interagissent avec des parties prenantes tant au niveau politique qu'opérationnel. Il y est également fait état des techniques utilisées pour maintenir et renforcer les relations avec les parties prenantes.

Le manuel donne des exemples expliquant les modalités d'exécution d'activités de coordination en vigueur dans différents pays, sur la base de neuf études de cas mettant en exergue une série de scénarios de relations avec différentes parties prenantes. Nous invitons les entités intéressées à soumettre d'autres études de cas pour les inclure sur le site www.phyto sanitary.info. Les annexes au manuel tiennent lieu d'orientation sur l'implication des parties prenantes dans le déroulement des divers programmes techniques phytosanitaires au sein des ONPV.

Les exemples donnés ne sont pas obligatoirement applicables ou adaptés à tous les pays. L'objectif de ce manuel est avant tout de fournir un ensemble d'options à adapter en fonction des besoins spécifiques selon les situations et les contextes.

S'impliquer

Ceci fait partie d'une série de ressources techniques mises au point par le Secrétariat de la CIPV sous la direction du Comité de renforcement des capacités (CRC). De plus, des centaines d'autres matériels fournis par d'autres entités sont disponibles sur la Page des ressources phytosanitaires (Phyto sanitary Resources Page). Au dos de ce document sont présentées davantage d'informations sur l'ensemble des matériels disponibles ainsi qu'une explication sur le processus d'élaboration du Manuel de gestion des relations avec les parties prenantes.

La politique du Secrétariat de la CIPV et du CRC est d'améliorer en permanence les ressources techniques et de trouver des collaborateurs pour les activités suivantes :

- ◆ Concevoir des activités de renforcement des capacités, dont des ateliers et des projets fondés sur les ressources techniques de la CIPV
- ◆ Préparer des programmes de formation de formateurs
- ◆ Fournir des contributions financières et en nature pour couvrir les coûts de traduction et d'impression des ressources techniques de la CIPV
- ◆ Formuler des commentaires et des retours d'informations sur l'utilisation du matériel actuellement disponible (voir le lien au dos de ce document)
- ◆ Contribuer à des études de cas, à la préparation des manuels appropriés, à la mise au point de méthodes de fonctionnement normalisées et à la fourniture d'autres informations relatives aux ressources sur la Page des ressources phytosanitaires
- ◆ Contribuer au développement des futures ressources techniques de la CIPV.

Ressources techniques phytosanitaires

La Page des ressources phytosanitaires (www.phytosanitary.info) comprend plus de 300 ressources techniques qui sont gratuitement accessibles. Il s'agit de modules d'apprentissage électroniques, de manuels, de matériel de formation, de protocoles de diagnostic, de vidéos, de matériel de plaidoyer, de photographies, d'une liste de consultants et de bases de données des divers projets et activités. Les matériels appuient la mise en application de la CIPV et de ses normes, et sont conformes à la stratégie de renforcement des capacités approuvée par la Commission des mesures phytosanitaires. Ils soutiennent également les efforts déployés pour atteindre les objectifs du Cadre stratégique adopté par la CIPV (2012-2019).

Les ressources appartiennent à deux catégories : les ressources apportées et les ressources techniques de la CIPV.

- ◆ Les Ressources apportées. Tout le monde peut y contribuer, dans n'importe quelle langue. Leur cohérence et leur adéquation à la CIPV sont examinées par le CRC.
- ◆ Les ressources techniques de la CIPV. Ces ressources sont mises au point par le Secrétariat de la CIPV sous la direction du Comité de renforcement des capacités (CRC).

De quelle façon les ressources techniques de la CIPV sont-elles produites ?

Identifier les besoins : Le Secrétariat et le CRC identifient les besoins en ressources appuyant la mise en œuvre de la CIPV. Dans ce processus s'inscrivent l'analyse des réponses aux sondages IRSS (Review and Support System – Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre), et la mise à profit des expériences tirées de projets de renforcement des capacités.

Une fois les besoins établis, l'étape suivante consiste à identifier où des ressources existantes sont disponibles répondant auxdits besoins, et où il existe des insuffisances.

Collecter et assurer la disponibilité des ressources existantes : Le Secrétariat de la CIPV a lancé un appel pour identifier les matériels existants susceptibles d'être rendus disponibles ou adaptés. Le Secrétariat a reçu des centaines de matériels de formation, des manuels, des protocoles de diagnostic et des méthodes de fonctionnement normalisées suite à cet appel.

Le Comité de renforcement des capacités de la CIPV examine les matériels apportés conformément à un ensemble de critères, selon leur adéquation avec la CIPV. Les matériels adéquats sont disponibles sur le site des Ressources phytosanitaires (www.phytosanitary.info).

Toutes suggestions supplémentaires de matériels (quelle que soit la langue) sont toujours acceptées en vue de leur inclusion éventuelle dans la page des ressources.

Identifier les insuffisances : Une fois l'étendue du matériel existant connu, il est possible d'identifier les insuffisances et de renforcer les ressources techniques de la CIPV pour combler ces insuffisances.

Assigner une priorité aux nouveaux matériels à développer : Le CRC décide de la priorité à donner au développement de nouvelles ressources techniques de la CIPV, qui sont pertinentes au niveau mondial mais qui ne sont pas encore disponibles ; tout en portant l'accent sur la gestion des ONPV.

Développer et faire examiner par des pairs les nouveaux matériels : Les ressources techniques de la CIPV sont mises au point sur la base des contributions des experts techniques, et sont examinées par des pairs, plus exactement par d'autres experts et organisations quand cela est nécessaire.

Publier, tirer profit et optimiser les ressources techniques de la CIPV : Les ressources techniques de la CIPV sont disponibles sur le site www.phytosanitary.info/ippc-technical-resources. D'autres matériels sont en cours de développement. Le CRC encourage les organisations nationales et régionales de la protection des végétaux, ainsi que toutes les entités impliquées dans le renforcement des capacités phytosanitaire, à utiliser et à contribuer à la mise au point de ces matériels.

S'impliquer : Des suggestions sur comment s'impliquer dans cette action sont présentées au dos de ce document.

Tous commentaires et retours d'informations sont les bienvenus sur le site : www.surveymonkey.com/s/factsheets-IPPC

Le Manuel de gestion des relations avec les parties prenantes de la CIPV a été élaboré sous le patronage du Secrétariat de la CIPV et sous la direction du CRC de la CIPV. Le texte a été rédigé par Ralf Lopian, avec les contributions techniques de John Hedley, Kyu-Ock Yim, Jeff Jones, Brian Stynes, Megan Quinlan et le Secrétariat de la CIPV. Il a été revu par le CRC de la CIPV (dont des experts techniques issus des sept régions de la FAO), par Kenza Le Mentec et d'autres experts. Le présent manuel et cette note d'informations ont été produits grâce au soutien financier du STDF (Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce) (projet STDF 350)). Le Secrétariat de la CIPV et le CRC aimeraient remercier la République de Corée pour ses aimables contributions à la préparation du présent manuel.



International Plant Protection Convention (IPPC), Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy

© FAO 2015

Le Secrétariat de la CIPV est hébergé et assuré par la FAO.

Le texte du présent document ne constitue pas une interprétation juridique officielle de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) ou de ses documents connexes ; il a été rédigé aux fins d'information du public uniquement. Pour traduire ce matériel, veuillez contacter l'adresse ippc@fao.org pour davantage d'informations.